



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22/04/2024

ACCESSIBILITE DES FILMS AUX PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES : MME RACHIDA DATI, MINISTRE DE LA CULTURE, INITIE UN PARTENARIAT ENTRE PATHE CINEMAS, L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES ET LE CNC

A l'initiative de Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, Pathé Cinémas et le CNC ont signé ce 22 avril, un partenariat avec l'Institut des jeunes aveugles (INJA), établissement public national d'enseignement et d'éducation spécialisée pour jeunes aveugles et malvoyants.

Ce partenariat permettra de faciliter l'accès de ses élèves à des séances de cinéma audiodécrites. Pathé organisera, une fois par mois, au cinéma Pathé Parnasse une projection audiodécrite d'un film sélectionné en commun avec l'Institut au tarif privilégié de 3 euros l'entrée.

Afin de développer l'accessibilité aux films des personnes aveugles ou malvoyantes, depuis 2020, tous les films français ne peuvent bénéficier du soutien du CNC que s'il comporte une version sous-titrée et une version audiodécrite.

Dans ce cadre, le CNC soutient financièrement les producteurs pour réaliser leurs travaux de sous-titrage et d'audiodescription. De même, les distributeurs de films et les éditeurs de DVD et de VOD bénéficient d'un soutien financier afin d'adapter les fichiers audiodécrits à tous les supports de diffusion. Grâce à cette politique volontariste, la moitié des 645 films de toutes nationalités sortis en France en 2023 étaient audiodécrits et sous-titrés.

Le CNC accompagne également les salles de cinéma afin de leur permettre de disposer du matériel et des aménagements nécessaires à la projection des films en audiodescription. A ce jour, 36 % des cinémas français sont équipés. C'est 3 fois plus qu'il y a 10 ans.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr